

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par visioconférence en raison de la pandémie (COVID-19) le jeudi 27 janvier 2022 à 19h30.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et François Leduc, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absent monsieur le conseiller Jean-François Poirier.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

22-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

22-01-002 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 27 janvier 2022.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2021
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Gestion des matières résiduelles / Bacs de recyclage (bleus) et de compostage (bruns)
– Ajustement du prix de vente
6. Administration générale / Finance / Greffe / Ressources humaines
 - 6.1 Règlement 22-159 décrétant un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux – Avis de motion et dépôt du projet
 - 6.2 Société d'histoire / Refonte du site Internet du Musée virtuel – Participation financière
 - 6.3 Règlement 18-136-2 modifiant le Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt du règlement

- 6.4 Programme Emplois Été Canada 2022 – Demande de financement pour deux postes d'ouvrier (travaux publics) – Autorisation
- 6.5 Réfection du trottoir / École Omer-Séguin – Autorisation de paiement de la facture
- 6.6 Comptes à payer
- 6.7 Location du 117, rue Sainte-Marie – Approbation
- 6.8 Poste d'accueil à la Halte des Villages du Parc régional de Beauharnois-Salaberry – Participation financière
- 7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
 - 7.1 Inspection des aires et équipements de jeux / Parc de Rocqueville – Octroi du contrat
 - 7.2 Conception des plans et devis / Parc du Canal – Octroi du contrat
 - 7.3 Comité de pilotage MADA – Nomination d'un membre
 - 7.4 Parc de Rocqueville – Acquisition de 4 bancs et 1 support à vélo
 - 7.5 Parc de la Rivière-Saint-Louis / Plan d'aménagement final, réalisation des plans et devis et surveillance des travaux – Autorisation d'appel d'offres public
- 8. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 8.1 Association d'entraide mutuelle : Demande financière pour acquisition d'une génératrice
- 9. Travaux publics / Voirie
 - 9.1 Réalisation de travaux de pavage 2022 – Octroi du contrat
 - 9.2 Station de pompage / Remplacement d'une pompe – Octroi du contrat
- 10. Varia
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

22-01-003 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. Paul Lavallière
 Appuyé par Mme Mélanie Genesse
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 portant sur le budget, tel que déposé.

ADOPTÉ

22-01-004 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par M. Paul Lavallière
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

22-01-005 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / BACS DES MATIÈRES RECYCLABLES (BLEUS) ET BACS DES MATIÈRES ORGANIQUES (BRUNS) – AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE

ATTENDU que la collecte des matières recyclables s'effectue à l'aide de bacs bleus roulants de 360 litres;

ATTENDU que la collecte des matières organiques (résidus verts et alimentaires) s'effectue à l'aide de bacs bruns roulants de 240 litres;

ATTENDU que la Municipalité dispose de ces bacs afin de subvenir aux besoins des citoyens;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le prix de vente unitaire de ces bacs en fonction du coût d'acquisition de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

De fixer le coût de vente unitaire d'un bac bleu de matières recyclables de 360 litres à 125 \$, taxes en sus.

De fixer le coût de vente unitaire d'un bac brun de matières organiques de 240 litres à 115 \$, taxes en sus.

Que ce nouveau tarif entre en vigueur le 1^{er} février 2022.

ADOPTÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCE / GREFFE / RESSOURCES
HUMAINES**

**22-01-006 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-159 DÉCRÉTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Est également déposé le projet de règlement numéro 22-159.

ADOPTÉ

**22-01-007 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE / REFONTE DU SITE INTERNET DU MUSÉE VIRTUEL –
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

ATTENDU que la Société d'histoire est un organisme communautaire de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU la demande financière adressée à la Municipalité afin que la Société d'histoire puisse procéder à la refonte de son site Internet, qui est désuet;

ATTENDU que le coût estimé pour effectuer la refonte s'élève à environ 4 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De défrayer les coûts associés à la réalisation de la refonte du site Internet du Musée virtuel de la Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague, pour un montant maximum de 4 000 \$.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

22-01-008 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-136-2 MODIFIANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques afin de prolonger la durée du programme.

Est également déposé le projet de règlement numéro 18-136-2.

ADOPTÉ

22-01-009 PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2022 – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DEUX POSTES D'OUVRIER (TRAVAUX PUBLICS) – AUTORISATION

ATTENDU l'existence du Programme Emplois Été Canada 2022;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'embaucher deux ouvriers à temps plein pour la période estivale, afin de soutenir les activités du service des travaux publics et de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de l'horticulture;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer deux (2) demandes d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois Été Canada pour l'embauche durant la saison estivale de deux ouvriers au sein du service des travaux publics et de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de l'horticulture de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ces demandes, le cas échéant.

ADOPTÉ

22-01-010 RÉFECTION DU TROTTOIR / ÉCOLE OMER-SÉGUIN – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES COÛTS

ATTENDU les travaux d'agrandissement de l'école Omer-Séguin réalisés en 2021;

ATTENDU que des travaux de réfection du trottoir devant l'établissement scolaire ont également été effectués;

ATTENDU que le coût de réalisation de ces travaux s'élève à 8 653,40 \$, incluant les taxes (facture n° SRF-01295);

ATTENDU que le coût de réalisation de ces travaux d'infrastructures municipales doit être assumé par la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De rembourser le Centre de service scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour les coûts de réalisation des travaux de réfection du trottoir situé devant l'école Omer-Séguin, selon la facture déposée.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

22-01-011 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 200 044,53 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

22-01-012 LOCATION DU 117, RUE SAINTE-MARIE – APPROBATION

ATTENDU que l'immeuble situé au 117, rue Sainte-Marie est propriété de la Municipalité et est visé pour l'implantation d'un parc (Parc de la Rivière-Saint-Louis);

ATTENDU qu'en vertu de l'acte de vente notarié, la possibilité de M. Michel Montpetit d'habiter la résidence sans frais pendant deux (2) ans prend fin en février 2022;

ATTENDU que M. Montpetit souhaite habiter la résidence quelques mois après la date d'échéance du 28 février 2022;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser M. Michel Montpetit à habiter la résidence sise au 117, rue Sainte-Marie entre le 28 février 2022 et le 30 juin 2022.

De fixer le coût de location de l'immeuble à 850 \$ par mois durant cette période.

ADOPTÉ

22-01-013 POSTE D'ACCUEIL À LA HALTE DES VILLAGES DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry est gestionnaire du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la Halte des Villages du Parc régional de Beauharnois-Salaberry est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que la MRC souhaite procéder à l'implantation d'un poste d'accueil touristique à la Halte des Villages;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry demande à la Municipalité une contribution financière de l'ordre de 10 000 \$ pour la réalisation de ce projet, dont l'estimé budgétaire s'élève à 50 000 \$;

ATTENDU qu'un plan indiquant la localisation projetée du poste d'accueil a été présenté aux élus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

De participer financièrement au projet d'implantation d'un poste d'accueil touristique à la Halte des Villages du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, pour un montant de 10 000 \$.

De financer cette dépense à même le Fonds de développement des territoires ruraux (FDTR) alloué à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que le conseil municipal souhaite toutefois que soit relocalisé le poste d'accueil sur le site, de façon à ne pas nuire aux véhicules et embarcations utilisant la rampe de mise à l'eau.

De transmettre copie de la présente à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

22-01-014 INSPECTION DES AIRES ET ÉQUIPEMENTS DE JEUX / PARC DE ROCQUEVILLE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le projet d'aménagement du Parc de Rocqueville, dont les travaux débiteront ce printemps;

ATTENDU la nécessité de procéder à une inspection de conformité des aires et des équipements de jeux lorsque les travaux seront réalisés;

ATTENDU l'offre de service déposée par Conception Paysage au montant de 1 660 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces inspections;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat d'inspection des aires et d'équipements de jeux qui seront implantés dans le Parc de Rocqueville à l'entreprise Conception Paysage, selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

22-01-015 AMÉNAGEMENT DU PARC DU CANAL – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le Plan directeur en aménagement des parcs et espaces verts de la Municipalité, actuellement en vigueur;

ATTENDU que la création du Parc du Canal sur le territoire fait partie intégrante du Plan directeur;

ATTENDU l'offre de Conception Paysage au coût de 43 207,50 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de conception des plans et devis et de la surveillance des travaux pour l'implantation du Parc du Canal à Conception Paysage, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

**22-01-016 COMITÉ DE PILOTAGE MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA) –
NOMINATION D'UN MEMBRE**

ATTENDU la résolution numéro 21-05-111 entérinant la création et la mise sur pied du comité de pilotage MADA de la Municipalité;

ATTENDU que cette résolution établit également la composition et la nomination des membres du comité;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De remplacer Mme Louise Poirier par M. Rolland Lemieux, président de la Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que cette nomination soit effective en date d'aujourd'hui.

ADOPTÉ

**22-01-017 PARC DE ROCQUEVILLE / ACQUISITION DE QUATRE BANCS ET UN SUPPORT
À VÉLO – AUTORISATION**

ATTENDU le projet d'aménagement du Parc de Rocqueville dont les travaux débiteront au printemps 2022;

ATTENDU que l'acquisition des bancs et du support à vélo ne fait pas partie du contrat octroyé pour l'aménagement du Parc;

ATTENDU l'offre de prix déposée par Équiparc au montant de 14 507 \$, taxes en sus, pour l'achat de quatre bancs et un support à vélo;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition de quatre bancs et un support à vélo auprès de l'entreprise Équiparc, selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

**22-01-018 PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS / PLAN D'AMÉNAGEMENT FINAL,
ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX –
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU le Plan directeur en aménagement des parcs et espaces verts de la Municipalité, actuellement en vigueur;

ATTENDU que l'aménagement du Parc de la Rivière-Saint-Louis figure dans ce plan directeur;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour l'élaboration d'un plan d'aménagement final, l'élaboration de plans et devis et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du Parc de la Rivière-Saint-Louis.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

22-01-019 ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE

ATTENDU qu'une panne majeure d'électricité a entraîné la défaillance de la génératrice de la tour de communication de Franklin;

ATTENDU que ladite génératrice doit être remplacée;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont été approchés pour le dépôt d'une soumission;

ATTENDU l'offre de l'entreprise Lagacé Électrique, au montant 9 743 \$, taxes en sus, répond le mieux aux besoins de la Mutuelle;

ATTENDU que la participation financière demandée à la Municipalité est de 1 120,20 \$ (représentant le coût partagé à parts égales entre les municipalités membres de la Mutuelle);

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De contribuer financièrement à l'acquisition de la nouvelle génératrice de la tour de communication de Franklin, au montant de 1 120,20 \$.

De transmettre copie de la présente approbation à l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

22-01-020 RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE 2022 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 21-08-162 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SEAO pour la réalisation de travaux de pavage;

ATTENDU l'appel d'offres n° 148-148-01 déposé sur SEAO dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 janvier 2022, à 11h01;

ATTENDU que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire, après analyse de conformité, est l'entreprise Roxboro Excavation inc., avec une offre de 1 588 764,37 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de pavage 2022 à l'entreprise Roxboro Excavation inc., selon l'offre déposée et l'appel d'offres n° 148-148-01.

De financer la réalisation de ce projet à même le règlement d'emprunt 21-157.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 21-157 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

22-01-021 STATION DE POMPAGE / ACQUISITION D'UNE POMPE – AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité ne dispose que d'une seule station de pompage;

ATTENDU la nécessité de se munir d'une pompe supplémentaire en cas de bris de l'actuelle pompe;

ATTENDU l'offre de prix soumise par KSB Pumps Inc. pour l'acquisition et d'une nouvelle pompe, au montant de 12 380 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition d'une pompe pour la station de pompage Sainte-Marie auprès de KSB Pumps inc., selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même *le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.*

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point de l'ordre du jour.

22-01-022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 39.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière